

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

COMMISSION PERMANENTE

Séance du
8 avril 2019
N° 6 D - 2019

ardèche
LE DEPARTEMENT



SOMMAIRE

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 8 avril 2019

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 8 avril 2019

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 8 Avril 2019

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 8 AVRIL 2019**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes BUIS Sabine (Pouvoir à Max CHAZE), ROYER Brigitte (Pouvoir à Denis DUCHAMP), MM. DUBAY Jacques (Pouvoir à Sylvie GAUCHER), FEROUSSIER Christian (Pouvoir à Martine FINIELS), TERRASSE Pascal (Pouvoir à Christine MALFOY).

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 11 : Enfance et famille

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille

1 . 1 LE PHARE CONVENTION HEBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN SEMI AUTONOMIE DES MINEURS NON ACCOMPAGNES ?

A l'unanimité,

Valide la convention avec la Maison d'Enfants à Caractère Social « Le PHARE », jointe en annexe, relative à un dispositif de 26 places pour l'accueil et l'accompagnement social en semi-autonomie pour mineurs non accompagnés.

Autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

Politique 13 : Personnes âgées

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

1 . 3 CONVENTION D'AIDE SOCIALE AVEC EHPAD "LES LAVANDES" A CRUAS

A l'unanimité,

Valide la convention d'aide sociale à signer avec l'établissement Les Lavandes d'une durée de 5 ans ;

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

- DIRECTION: Domicile et Coordination

1 . 4 PROJETS INNOVANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE FONDS DE DOTATION DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE-DROME-ARDECHE

A l'unanimité,

Alloue 8 146 € au SEMAD,

Approuve la convention de partenariat entre le Département et le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Au Fil de l'Age » (annexe 1),

Alloue 30 000 € au GCSMS « Au Fil de l'Age ».

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les chapitres 915 fonction 538 du budget départemental.

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
 - SERVICE : Etablissements

1 . 5 GARANTIE APPORTEE PAR LE DEPARTEMENT A LA SOUSCRIPTION D'UN PRET CONTRACTE PAR L'EHPAD "MONTALIVET" A ANNONAY DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE TRAVAUX A REALISER AU SEIN DE L'EHPAD

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 772 000 € que l'Association de bienfaisance parmi les protestants d'Annonay se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel pour l'EHPAD de Montalivet.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'extension du Cantou, d'agrandissement de 18 chambres afin d'atteindre une surface de 20 m², la création d'un pôle soins et l'aménagement de deux salles de bain médicalisées de l'EHPAD de Montalivet sur la commune d'Annonay d'une capacité totale de 85 lits.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt consenti par le Crédit Mutuel sont les suivantes :

- Montant : 772 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : mensuelle
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.54 %
- Profil d'amortissement : Linéaire

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

L'Association de bienfaisance parmi les protestants d'Annonay (EHPAD Montalivet) s'engage à mettre en œuvre des modalités de gestion financière afin de conserver les indicateurs financiers suivants au niveau indiqué :

- 1) taux de C.A.F./remboursement annuel en capital de l'emprunt > 1,5
- 2) taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants > 8 %

En cas de difficultés à atteindre ses objectifs, l'établissement s'engage à informer les services du département dans les meilleurs délais afin de mettre en place des mesures de gestion correctives qui seront arrêtées conjointement.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association de bienfaisance des protestants d'Annonay, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Mutuel, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Association de bienfaisance parmi les protestants d'Annonay (EHPAD Montalivet) pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Départemental s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche est autorisé à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel et l'Association de bienfaisance parmi les protestants d'Annonay (EHPAD Montalivet).

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche approuve la convention de garantie d'emprunt ci-annexée, établie entre le Département de l'Ardèche et l'Association de bienfaisance parmi les protestants d'Annonay.

Article 7 : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche est autorisé à signer ladite convention, au nom du Département.

Politique 15 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 6 ACTIONS D'INSERTION

A l'unanimité,

Approuve le cahier des charges de l'action passerelle vers l'emploi, **autorise** la publication de l'appel à projet et **autorise** le Président à valider la décision qui sera prise par le jury de sélection.

Approuve le protocole d'accord **et autorise** le Président du Conseil Départemental à signer le Protocole d'Accord du Dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Drôme – Ardèche – Centre 2017 – 2021.

Approuve la convention 2019 de partenariat avec l'association « Entraide et Abri » concernant l'action intitulée « les fleurs du possible », et **autorise** le Président à la signer.

Approuve la convention 2019 de partenariat avec l'association PASAPAH, concernant l'action intitulée « Jardin partagé de Vernon », et **autorise** le Président à la signer.

1 . 7 POLITIQUE ACTIONS SOCIALES

Simon PLENET et Laëtitia SERRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 32

- **Alloue** les subventions aux EPCI selon la répartition suivante :

EPCI	Subvention 2019
CIAS Annonay Rhône Agglo	20 000 €
CdC Ardèche Rhône Coiron	7 000 €
CdC Bassin d'Aubenas	7 500 €
CdC Beaume Drobie	5 000 €
CdC Berg et Coiron	10 000 €
CIAS Privas Centre Ardèche	20 000 €
CdC Gorges de l'Ardèche	10 400 €
CdC Rhône aux gorges de l'Ardèche	10 000 €
CIAS Val'Eyrieux	15 000 € +5 000 € (optionnel)
CdC Vans en Cévennes	13 603 €

Les crédits nécessaires pour l'attribution de ces subventions seront prélevés sur le chapitre 935 Fonction 58

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGASEJ
- SERVICE : Appui et Pilotage DGASEJ

1 . 8 FONDS SOCIAL EUROPEEN

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement des opérations portées par le Service insertion ;

Alloue les subventions au titre du FSE à hauteur de 1 213 050,00 € du Service insertion telles que définies dans l'annexe 1 au titre du dispositif « Parcours renforcé vers l'emploi », et d'appliquer le principe de rétroactivité au 1/01/2018 ;

Autorise le Président à signer les conventions correspondantes générées par la plateforme nationale « Ma Démarche FSE » (cf. modèle type en annexe 2).

Politique 16 : Logement et politique de la ville

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 9 GARANTIES D'EMPRUNT LOGEMENT SOCIAL ET FUL

A l'unanimité,

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **838 967.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 92458** constitué de **2 lignes de Prêt** («Les Jonquilles») 22 logements à **ANNONAY**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Alloue la participation au Fonds Unique Logement de 640 000 €.

Autorise le Président du Département à percevoir au nom du Département les contributions financières des partenaires pour le FUL.

Autorise le Président du Département à reverser au Fonds Unique Logement les contributions financières perçues des partenaires, pour un montant de 413 200 €.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 21 : Education

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
 - SERVICE : Education

2 . 10 ACTUALISATION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES

A l'unanimité,

Décide d'approuver les modifications de secteurs des collèges publics figurant ci-dessous :

Communes	Collèges de secteur	
Gourdon	Privas	
Chalencon	Vernoux (à l'est à partir de : chemin de la Barre - chemin de Chomenasson - le Village - route de Chambaud)	Le Cheylard (à l'ouest de la limite : chemin de la Barre - chemin de Chomenasson - le Village - route de Chambaud)
St-Julien d'Intres	St-Agrève (ancienne commune d'Intres)	Le Cheylard (ancienne commune StJulien Boutières)
Belsentes	Le Cheylard	
Vallées d'Antraigues-Asperjoc	Vals-les-Bains	
St-Laurent-les-Bains-Laval d'Aurelle	Langogne (Lozère)	

Décide d'approuver à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 les secteurs de recrutement des collèges publics tels que figurant sur l'annexe jointe.

Politique 22 : Culture

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
 - DIRECTION: Culture

2 . 11 CULTURE

A l'unanimité,

Approuve et autorise le Président à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 avec l'association de gestion de la Cascade, aux côtés de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la commune de Bourg-Saint-Andéol (**annexe 1**),
- la convention de mise à disposition 2019-2022 des bâtiments départementaux occupés par la Cascade à Bourg-Saint-Andéol (**annexe 2**).

Approuve les termes de la convention d'objectifs 2019-2021 liant le Département à la Cité de la Préhistoire (**annexe 3**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve et **autorise** le Président à signer :

- la convention financière avec la commune de Genestelle pour son projet de restauration de calades dans le hameau de Bise à Genestelle, bénéficiant d'un soutien de 25 650€. La subvention correspondante a été votée en Commission permanente de décembre 2018 (**annexe 5**).
- la convention financière avec l'Association Les Amis de Veyrine pour son projet de restauration de la Maison de Marcel à Saint-Symphorien-de-Mahun, bénéficiant d'un soutien à hauteur de 24 109€. La subvention correspondante a été votée en Commission permanente de décembre 2017 (**annexe 6**).

Approuve les termes de la convention financière 2019 avec l'association Docmonde (**annexe 7**) et **autorise** le Président à la signer.

Alloue et affecte la subvention annuelle à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation Comité Ardèche (FNCTA Comité Ardèche) au titre des « Pôles de pratiques artistiques amateurs » à hauteur de **20 000€**.

Alloue et affecte les subventions en faveur des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet « Pépinières des Pôles de Pratiques Artistiques Amateurs de l'Ardèche – 3P3A », pour un montant total de **7 000 €**, tel que détaillées en **annexe 8** de la présente délibération.

Approuve les termes de la convention de partenariat pour l'année 2019 entre le Département et le Fonds de Dotation de l'Abbaye de Lubilhac (**annexe 9**) précisant les modalités de l'instruction communes des dossiers, de validation des décisions et de versement des aides, et **autorise** le Président à la signer.

Approuve la liste des projets retenus pour l'aide complémentaire du Fonds de dotation de l'Abbaye de Lubilhac (**annexe 10**).

Alloue et affecte les subventions en faveur des projets retenus dans le cadre du dispositif « Collège au Cinéma année scolaire 2018/2019 », pour un montant global de **24 803 €**, tel que détaillées en **annexe 11** de la présente délibération.

Approuve les termes de la convention entre le Département et l'Office de tourisme intercommunal Sud Ardèche Rhône et Village (**annexe 12**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention entre le Département et les Gîtes de France (**annexe 13**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention entre le Département et l'association Ardèche Loisirs et Patrimoines (**annexe 14**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention entre le Département et l'Institut National de Recherche Archéologiques Préventives (**annexe 4**) et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous-fonction 31 du budget départemental.

Politique 23 : Sport

- DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Sport

2.12 SPORT

A l'unanimité,

Attribue une subvention de 2 652,00 € à la communauté de communes Val'Eyrieux au titre de l'aide au renouvellement de la signalétique départementale de randonnée(s).

Approuve l'inscription au Plan Départemental relatif aux Espaces, Sites et Itinéraires des sites d'escalade suivants :

site d'escalade "les Barasses" et "le Viel Audon" situé dans la commune de Balazuc,
site d'escalade "Les Cabannes" situé dans la commune de Saint Maurice en Chalencon,
site d'escalade "La Payre" situé dans la commune de Rompon,
site d'escalade "Le pont de Fromentiere" situé dans la commune de Mariac,
site d'escalade "Chamier falaise" situé dans la commune de Montselgues,
site d'escalade "Fontgarnide" situé dans la commune de Salavas.

Approuve la modification du Plan Départemental relatif aux Itinéraires de Promenade et de Randonnée comme suit :

- suppression du tronçon reliant les lieux dits "Aumont" à la "Rouveurette" dans la commune de Saint-Barthélemy-Grozon,
- remplacé par l'itinéraire reliant les hameaux du "Petit Clot", du "Grand Clot" jusqu'à "les Hieres" dans la commune de Saint-Barthélemy-Grozon.

Autorise le Président à signer les conventions d'ouverture au public conclues avec les propriétaires fonciers.

Approuve les termes de la convention définissant les conditions tarifaires d'accès à la piscine intercommunale de Lablachère pour les clients résidents à la Base départementale de Salavas, telle que présentée en annexe, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 913 et 933, sous-fonction 32 du budget départemental.

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
 - SERVICE : Jeunesse et Vie Associative

2.13 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'unanimité,

Alloue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de **3 600 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre par délibération n° 2.16.1.

2 . 14 PROJET AJIR

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

I. PROGRAMME AJIR : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE CO-FINANCEMENTS DEPARTEMENTAUX :

Alloue les montants des co-financements du Département sous forme de subventions d'un total de **55 600 €** aux partenaires concernés pour l'année 2019 telles que présentées en annexe 1.

Dit que les crédits seront prélevés sur le chapitre 933, fonction 33 du budget 2019.

Approuve les conventions de partenariat pour l'année 2019 telles que présentées en annexe 2 à 8, pour permettre le versement des subventions de cofinancement du Département liées au projet AJIR.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions entre le Département et les partenaires pour l'année 2019.

II. PROGRAMME AJIR : AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION TRIENNALE DE L'ASSOCIATION AMESUD :

Approuve l'avenant financier à la convention triennale de l'association AMESUD tel que présenté en annexe 9.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département l'avenant financier à la convention triennale de l'association AMESUD.

2 . 15 POLITIQUE DE JEUNESSE

A l'unanimité,

I. CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE :

Alloue 25 400 € de subventions au titre du soutien aux actions jeunesse des structures d'éducation populaire selon la répartition figurant en annexe 1 de la présente délibération.

Approuve les conventions avec 6 associations de l'éducation populaire figurant en annexes 2 à 7 jointes à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département les conventions figurant en annexes 2 à 7 jointes à la présente délibération.

II. CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES CONNEXIONS :

Alloue une subvention de **9 100 €** à l'association des Connexions,

Approuve la convention triennale à venir avec l'association des Connexions figurant en annexe 8 jointe à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département la convention figurant en annexe 8 jointe à la présente délibération.

III. APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FORMATION EMPLOI Avenir

Approuve l'avenant financier à la convention de partenariat avec l'association Formation Emploi Avenir figurant en annexe n°9 jointe à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département l'avenant figurant en annexe n° 9 jointe à la présente délibération.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous fonction 33 du budget départemental,

2 . 16 VIE ASSOCIATIVE ET ANCIENS COMBATTANTS

A l'unanimité,

I. FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES LOCALES :

Approuve le tableau de répartition au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales.

Attribue les subventions figurant en annexe 1 pour un montant total de **35 300 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 930 sous-fonction 023 du budget départemental.

II. AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS RELEVANT DES CENTRES SOCIAUX CULTURELS, MJC ET ESPACES DE VIE SOCIALE :

Alloue 165 450 € de subventions au titre du soutien structurel aux centres sociaux culturels, MJC et espaces de vie sociale selon la répartition figurant en annexe 2 de la présente délibération au titre de l'année 2019.

Alloue 64 800 € de subventions au titre des actions jeunesse des centres sociaux culturels, MJC et espaces de vie sociale selon la répartition figurant en annexe 2 de la présente délibération au titre de l'année 2019.

Approuve les avenants financiers aux conventions avec les 16 structures figurant en annexes n° 3 à 18, joints à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département les avenants figurant en annexes n° 3 à 18, joints à la présente délibération.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

III. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE LA FÉDÉRATION ARDÉCHOISE DES CENTRES SOCIAUX (FACS) ET DE LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE L'ARDÈCHE (FOL 07) :

Approuve les avenants aux conventions à intervenir avec deux associations de l'éducation populaire, à savoir la FACS et la FOL Ardèche

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département les avenants figurant en annexes n° 19 et 20 jointes à la présente délibération.

IV. DEVOIR DE MÉMOIRE :

Approuve et alloue au titre de l'aide aux associations départementales d'anciens combattants et victimes de guerre, les subventions de fonctionnement en faveur de 22 associations pour un montant total de **12 000 €** suivant l'annexe 21.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 935 sous-fonction 58 du budget départemental.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Routes et Mobilités
 - SERVICE : Pilotage Routes

3 . 17 AFFECTATION DE PROGRAMME ROUTIERS AMENAGEMENTS

A l'unanimité,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-2 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRAMGT TIERS aux opérations présentées en annexe.

Définit les opérations de l'annexe au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3 . 18 AFFECTATION DE PROGRAMME ROUTIERS RÉHABILITATION

A l'unanimité,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLÉ OPÉRATION
17MERE92	45 500 000	15 322 854,43	60 822 854,43	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	2 700 000	300 000	3 000 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	11 000 000	1 700 000	12 700 000	Réhabilitation des OA
17MERE07	3 100 000	2 000 000	5 100 000	Réhabilitations spécifiques en prévention des risques naturels
17MERE04	4 100 000	300 000	4 400 000	Réhabilitations diverses de sécurité
17MERE95	100 000	70 000,00	170 000	VOIRIE TV

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLÉ OPÉRATION
17MERE92	0	620 000	620 000	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	0	60 000	60 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	0	50 000	50 000	Réhabilitation des OA
17AGGLO92	0	3 670 000	3 670 000	Traverse

3 . 19 TRAVAUX DE MODERNISATION DU PONT D'ANDANCE

A l'unanimité,

Approuve les termes de la convention tripartite entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Drôme et le Conseil départemental de l'Ardèche concernant la réalisation des travaux de modernisation du pont suspendu d'Andance et ses modalités financières.

Autorise le Président du Conseil départemental de l'Ardèche à signer au nom du Département ladite convention.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP "réhabilitation" (VOIRREHAB 2017-1), opération 17MERE06 et mandatés sur le chapitre 906, sous-fonction 621 du budget départemental.

- SERVICE : Réhabilitation et Patrimoine

3 . 20 GESTION EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART SITUÉS EN LIMITE DES DÉPARTEMENTS DE L'ARDÈCHE ET DU GARD

A l'unanimité,

Approuve les termes de la convention jointe en annexe, relative aux modalités de surveillance, d'entretien et de répartition des ouvrages d'art limitrophes entre les départements du Gard et de l'Ardèche,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer celle-ci au nom et pour le compte du Département.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
 - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 21 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'unanimité,

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 800 – REGULARISATION FONCIERE – COMMUNE D'ARRAS SUR RHONE							REGUL
ARRAS SUR RHONE	B 1642 B 1645	1 078 1 050				gratuit	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
RD 110 – REGULARISATION FONCIERE – COMMUNE DE LAVILLATTE – complément délibération N°3.28.1 du 2/7/2018							REGUL
LAVILLATTE	A 376 A 378 A 380 A 383 A 384 A 388	179 867 4 317 42 1 143 4 165	0.40 0.40 0.40 0.40 0.40 0.40	71.60 346.80 1 726.80 16.80 457.20 1 666.00		4 285.20	Les Habitants du Hameau de Belvezet
RD 120 – Travaux d'aménagements du PR 19+000 au PR 19+700 – Commune LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX							13C70G02
LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX	AB 786 AB 784	414 94	0.38 0.38	157.32 35.72	Occupation temporaire de 1000 m ² pendant 4 mois : 400.00 euros	593.04	Epoux COSTE
RD 2 – Travaux d'aménagements – COMMUNE DE COUX							15E01E01
COUX	AD 1267 AD 1276 AD 80	247 161 15	30.00 1.00 1.00	7 410.00 161.00 15.00		7 410.00 176.00	Consorts ANDRE Consorts ROUX
RD 820/206 – Aménagement du carrefour de Gardache (Régularisation)							A6N70I01
BOULIEU-LES-ANNONAY	AB 317	599	1.00	599.00	Destruction de mur en maçonnerie : 50 ml x 200 ml soit 10 000.00 euros	14 995.00	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	AI 573 AI 575 AI 577 AI 579 AI 582	266 408 663 2 473 586	1.00 1.00 1.00 1.00 1.00	266.00 408.00 663.00 2 473.00 586.00			

Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGAAT
- SERVICE : Appui et Pilotage DGAAT

3.23 APPROBATION RÈGLEMENT LABO DE LA TRANSITION (Annexe modificative)

A l'unanimité,

Approuve le règlement du dispositif « Labo de la transition » ci-joint en annexe.

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 41 : Environnement et forêt

4.24 AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉLABORATION DU PLAN INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

A l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour l'élaboration du plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics, ci-joint, et autorise le Président à le signer.

- DIRECTION: Territoires
- SERVICE : Environnement et Forêt

4 . 25 FONCIER RURAL

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Restructuration foncière forestière : prise en charge partielle des frais de mutation au titre des acquisitions de parcelles forestières

Attribue les subventions au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation (notaire, géomètre) pour des acquisitions de parcelles forestières, conformément au tableau présenté en annexe, pour un montant total de 2 170 €.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937, sous-chapitre 738 du budget départemental.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Avenant n°1 à la convention portant financement par le Département des études préalables à la mise en place d'un programme de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains sur le département de l'Ardèche « PANDA »

Approuve les termes de l'avenant n° 1 avec la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche tel que figurant en annexe, et

Autorise le Président du Département à le signer.

Politique 42 : Espaces naturels sensibles

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
 - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

4 . 26 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'unanimité,

Approuve les acquisitions à l'amiable et par préemption référencées dans le tableau ci-dessous pour une surface de 25 023 m² et pour un montant total de 5 750.00 € hors frais d'actes associés, à prélever sur la ligne de crédit 28395 Acquisitions terrains ENS

SITE ENS DE LA VALLEE DE L'ARDECHE

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface m ²	Lieu-dit	Valeur vénale	Propriétaire
SAINT ALBAN AURIOLLES	021B 170	989	Bizac	4 000.00	CTS SEVENIER
	021B 171	16 592			
SAINT ALBAN AURIOLLES	021A 160	4 762	Les Combes	1 500.00	M. JOUVE Vincent
	021A 107	357	Le Moulinas		
	021A108	132	Le Moulinas		
	021A 109	99	Le Moulinas		
TOTAL		22 931		5 500.00	

SITE ENS BOUTIERES

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface m ²	Lieu-dit	Valeur vénale	Propriétaire
GLUIRAS	F 1164	320	Cols	250.00	Mme CHAZAL née PORTE Chantal
	F 1165	640			
	F 1199	1 132			
TOTAL		2 092		250.00	

Autorise la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

Politique 51 : Tourisme

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

5 . 27 TOURISME

Laëtitia SERRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

I. CENTRE DE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE « ARDÈCHE LE GOÛT »

Attribue au Centre de Développement Agroalimentaire « Ardèche le Goût » une subvention de 90 000 € pour ses actions de promotion et de communication touristique, au titre de l'année 2019.

Approuve les termes de la convention entre le Département de l'Ardèche et le Centre de Développement Agroalimentaire « Ardèche le Goût », telle que présentée en annexe 1, et

Autorise le Président du Département à la signer.

II. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES C.I.V.A.M DE L'ARDÈCHE

Attribue à la Fédération départementale des C.I.V.A.M. de l'Ardèche une subvention de 13 000 € pour l'organisation de la 20^{ème} édition de « l'Ardèche de ferme en ferme », les 27 et 28 avril 2019. Cette subvention est composée d'une subvention plafonnée à 11 000 € sur une dépense prévisionnelle de 57 055 € TTC, soit un taux d'intervention de 25 % et d'une subvention forfaitaire de 2 000 € dans le cadre de la vingtième édition de cette manifestation.

Attribue à la Fédération départementale des C.I.V.A.M. de l'Ardèche une subvention forfaitaire de 4 000 €, pour le maintien et le développement de l'opération de « fermes en fêtes » au titre de l'année 2019.

III. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE GROUPEMENT DES ŒUVRES LAÏQUES D'ANNONAY

Prend acte de la demande de prolongation de la durée de validité formulée par le G.O.L.A. concernant la subvention accordée par le Département, dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour l'extension du centre d'hébergement collectif du Domaine du Grand Murier à Annonay.

Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention entre le Département de l'Ardèche et le G.O.L.A., autorisant l'accord de prolongation de la durée de validité dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour la rénovation de l'hébergement collectif du Domaine du Grand Murier à Annonay, tel que présenté en annexe 2, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

IV. AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'AVD – LES AMIS DU VIEUX DÉSAIGNES

Prend acte de la demande de prolongation de la durée de validité formulée par l'A.V.D. – Les Amis du Vieux Désaignes concernant la subvention accordée par le Département, dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour l'amélioration et valorisation du château-musée de Désaignes.

Approuve les termes de l'avenant à la convention entre le Département de l'Ardèche et l'A.V.D. – Les Amis du Vieux Désaignes autorisant l'accord de prolongation de la durée de validité dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour la modernisation du château de Désaignes et amélioration de l'accueil du public, tel que présenté en annexe 3, et

autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

V. AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE DE SAINT VINCENT DE BARRÈS

Prend acte de la demande de prolongation de la durée de validité formulée par la commune de Saint Vincent de Barrès concernant la subvention accordée par le Département, dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs dans le village de caractère.

Approuve les termes de l'avenant à la convention entre le Département de l'Ardèche et la commune de Saint Vincent de Barrès autorisant l'accord de prolongation de la durée de validité dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour l'aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre le parking et le village, tel que présenté en annexe 4, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

VI. AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Prend acte de la demande de prolongation de la durée de validité formulée par la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche concernant la subvention accordée par le Département, dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour la modernisation du réseau de randonnées du territoire de la Communauté d'agglomération.

Approuve les termes de l'avenant à la convention entre le Département de l'Ardèche et la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche autorisant l'accord de prolongation de la durée de validité dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour la modernisation du réseau de randonnées, tel que présenté en annexe 5, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 919 et 939, sous fonction 94 du budget départemental.

Politique 52 : Agriculture

5 . 28 AGRICULTURE

A l'unanimité,

Attribue au titre du règlement "Aide aux projets d'acquisition de machines de traitement à l'eau chaude", la subvention présentée en annexe, pour un montant de 10 400 €.

Attribue une subvention de 3 600 € à l'association Solidarités Paysans Rhône Alpes à destination de l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche dans le cadre de ses actions d'accompagnement des exploitations agricoles en difficultés sur le département de l'Ardèche, au titre de l'année 2019.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 919 et 935, sous- fonctions 928 et 58 du budget départemental.

Politique 53 : Développement économique

5 . 29 AIDE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

A l'unanimité,

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 58 099,44 € à la SAS LC Salaisons en Ardèche pour la réalisation d'un programme d'investissement d'acquisition de nouvelles machines (clippeuse, poussoir, conditionneuse, ...) ainsi que de rénovation des ateliers pour étendre la partie production dans la commune de Roiffieux.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la SAS LC Salaisons en Ardèche, telle que présentée en annexe 1, et

autorise le Président du Département à la signer.

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 69 049,1 € à la SARL La Ducale Chips Artisanales pour la réalisation d'un programme d'investissement pour une ligne de production et deux lignes d'emballage dans la commune de Boffres.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la SARL La Ducale Chips Artisanales, telle que présentée en annexe 2, et

autorise le Président du Département à la signer.

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 89 225,62 € à la SAS Ekibio pour la réalisation d'un programme d'investissement pour la production de plats à base de légumineuses bio à cuisson instantanée (réhydratation) ou à cuisson rapide. L'investissement comprend une ligne complète de transformation dans la commune de Peaugres.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la SAS Ekibio, telle que présentée en annexe 3, et

autorise le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

5 . 30 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

A l'unanimité,

Attribue, au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention de 18 000 € à la S.C.I. Tephros Rosso pour l'acquisition du terrain dans le cadre du projet de création d'une usine sur la commune de Privas par la Société Carrières Dodet.

Approuve les termes de la convention attributive de subvention et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919, sous fonction 93 du budget départemental.

5 . 31 OPERATION RURALE COLLECTIVE - HAUT-VIVARAIS

A l'unanimité,

Décide de lever la clause de caducité de la subvention de 43 669 € attribuée à la communauté de communes Val'Eyrieux lors de la Commission permanente du 30 novembre 2015, pour la mise en œuvre de la tranche 3 de l'Opération Rurale Collective de Modernisation du Haut-Vivarais.

Mission 6 : Ressources

Politique 62 : Personnel

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Ressources Humaines

6 . 33 RAPPORT SUR LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

A la Majorité,

**Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

Délibération n° 1 :

Autorise le Président à signer, au nom du Département de l'Ardèche, la convention de mise à disposition de Monsieur Arzel MARCINKOWSKI, attaché, auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, exerçant la fonction de chargé de mission conduite des changements stratégiques et gestion financière, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2019.

Le Syndicat Mixte est exonéré du remboursement de la rémunération de l'intéressé ainsi que des charges qui en découlent, pour la totalité de la période de mise à disposition.

A la Majorité,

**Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

Délibération n° 2 :

Adopte le protocole relatif au déroulement de carrière figurant en annexe et autorise le Président à le signer.

A la Majorité,

**Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

Délibération n° 3 :

Autorise le Président du Département à signer, au nom du Département, la convention de mise à disposition de Madame Corinne PORTE, Directrice des Archives Départementales, pour une durée de trois ans renouvelable, à partir du 1^{er} mars 2019.

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 4 :

Adopte le règlement relatif à la mise en place des horaires variables figurant en annexe. Il fixe entre autre les éléments suivants :

- Un système de plage fixe et de plage variable

Plages	Horaires	Observations
Plages fixes	9h à 11h30 et 14h à 16h	Présence obligatoire : déclenchement anomalie si badge sur plage fixe + possibilité de régularisation de l'horaire de badgeage par l'agent avec validation du n+1
Plages variables	7h30 à 9h 11h30 à 14h 16h à 18h30	Plage variable dans le respect des limites suivantes (arrêté de continuité de service / réunion programmée pour nécessités de service)
Plages non autorisées	avant 7h30 après 18h30	Ecrêtement aux bornes de l'amplitude journalière (ex: si l'agent badge à 6 h, l'heure de début est ramenée à 7h30) Prise en compte des heures au-delà de l'amplitude horaire avec accord du n+1 : saisie compte RHS (récupération HS).

- Un dispositif de crédit débit mensuel

Si le crédit est supérieur à 12h, il est ramené à 12h. La récupération de l'excédent horaire se fait uniquement sur les plages variables (entre 7h30 et 9h / entre 11h 30 et 14h/ entre 16h et 18h30)

En cas de débit, s'il est supérieur à 12h, il est opéré notamment une retenue sur salaire après validation de la DRH.

- 3 systèmes de badgeage
 - Des pointeuses physiques placées à proximité des entrées des bâtiments des sites du Département
 - Des pointeuses virtuelles sur PC individuel
 - Des pointeuses virtuelles sur smartphone équipé avec géolocalisation

Politique 64 : Patrimoine et logistique

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Construction et Maintenance des Bâtiments

6 . 34 CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE SOYONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EXPLOITATION DES ROUTES

A l'unanimité,

Approuve la convention financière ci-annexée concernant les travaux de construction du centre d'exploitation des routes de Soyons,

Autorise le Président à la signer au nom du Département.

6 . 35 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES VESTIGES DU THEATRE D'ALBA LA ROMAINE

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à solliciter, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de tout autre partenaire financier, des subventions pour les travaux de restauration et de mise en valeur des vestiges du théâtre gallo-romain situé à Alba-la-Romaine,

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions financières relatives au financement de ces travaux, le cas échéant.

- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6 . 36 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 220 – cession commune de SABLIERES				
SABLIERES	AO 756	71	60.00 €	M. Yves COUDERC
	AO 758	63		
TOTAL		134		
cession commune de ROSIERES				
ROSIERES	H 679	56	728.00 €	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE
	H 680	25		
	H 681	132		
	H 682	151		
TOTAL		364		
RD 86 – cession commune de PEYRAUD				
PEYRAUD	AC 389	1 264	Cession gratuite	Commune de PEYRAUD
TOTAL		1 264		

Autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Approuve la désaffectation à l'usage de la voirie départementale de la parcelle C 2721 sur la commune de Lablachère en vue de sa cession à la commune et de son affectation à l'usage de parking de covoiturage :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 104 – Commune de LABLACHERE				
LABLACHERE	C 2721	1 771	Cession Gratuite	Commune de LABLACHERE

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 :

Approuve le passage, à titre gratuit, de cinq canalisations souterraines impactant la parcelle cadastrée section B n°984 sur la commune de LE BEAGE

Autorise la signature au nom du Département de l'Ardèche de la convention de servitude correspondante au profit du SDE 07, ci-annexée.

- SERVICE : Gestion, Animation, Coordination

6 . 37 REFORME ET ALIENATION

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Prend acte

- de la liste des acquéreurs et des prix d'achat correspondants :

Catégorie 1

Référence	Désignation	Prix plancher	Acquéreur	Prix Achat
V1/2018	Chaises coques gris	12 €	Mairie de Ruoms	25,60 €
V5/2018	Fichier 4 tiroirs beige	10 €	Mairie de Gourdon	20,00 €
V10/2018	Armoire haute bois	150 €	Mairie de Saint Joseph des Bancs	251,00 €
V12/2018	Miroir ancien	60 €	Association La Source Annonay	72,50 €
V13//2018	Triple colonne 10 clapets	30 €	Mairie Saint Joseph des Bancs	61.00 €
V15/2018	Table beige	10 €	Mairie Saint Joseph des Bancs	31.00 €
V19/2018	Siège à roulettes orange	6 €	Ardèche Musique et danses	12.00 €
V22/2018	Meuble bas 2 tiroirs	15 €	Association La Source Annonay	16.50 €
V23/2018	Plan de travail noir	15 €	CDC Val de ligne	20.00 €
R27/2017	Siège à roulettes marron clair	5 €	Ardèche Musique et danses	10.00 €
R47/2017	Fichier à roulettes 2 tiroirs	8 €	Association La Source Annonay	12.50 €
R53/2017	Table de réunion marron	30 €	Mairie de Saint Joseph des Bancs	51.00 €
R57/2017	Bureau ½ ministre	15 €	Mairie de Ruoms	21.55 €
R72/2017	Bureau ministre	20 €	Association La Source Annonay	27.50 €
R81/2017	Bureau ½ ministre	15 €	Mairie de Ruoms	21.55 €
R103/2017	Siège à roulettes gris	5 €	Mairie Saint Julien du Gua	15.00 €

Catégorie 2

Référence	Désignation	Prix plancher	Acquéreur	Prix Achat
V02/2018	Chaises coques blanc	10 €	ETIENNE Sandra	22.00 €
V3/2018	Chaises coques marron	4 €	ETIENNE Sandra	5.00 €
V4/2018	Fauteuil vert	15 €	D'Ardèche et de saisons	25.50 €
V7/2018	Meuble 2 éléments bois	50 €	BLANC Jean-Yves	63.00 €
V9/2018	Armoire haute bois	150 €	DAMIENS Bruno	176.00 €
V14/2018	Bureau (petit) ½ ministre	10 €	BEAUDOIN Marie	16.00 €
V16/2018	Table ronde noir	20 €	MAZIERE François	30.00 €
V17/2018	Bureau ministre gris	25 €	D'Ardèche et de saisons	36.00 €
V18/2018	Bureau ½ ministre beige	15 €	D'Ardèche et de saisons	26.00 €

V20/2018	Bureau ministre beige	25 €	D'Ardèche et de saisons	41.00 €
R37/2017	Siège à roulettes bleu	8 €	LOMBARDOT Esther	10.00 €
R59/2017	Meuble bas	8 €	GONCALVES Ana	12.00 €
R62/2017	Fichier bois 4 tiroirs	15 €	AURAND Isabelle	16.00 €
R65/2017	Bureau ½ ministre	15 €	D'Ardèche et de saisons	26.50 €
R70/2017	Bureau ministre	25 €	D'Ardèche et de saisons	31.00 €
R74/2017	Bureau ministre	20 €	D'Ardèche et de saisons	23.00 €
R76/2017	Plan de travail + retour	20 €	D'Ardèche et de saisons	26.00 €
R79/2017	Plan de travail beige	10 €	D'Ardèche et de saisons	16.00 €
R85/2017	Bureau ½ ministre brique	15 €	D'Ardèche et de saisons	26.00 €
R86/2017	Bureau ½ ministre	15 €	DELEUZE Patrick	39.99 €
R102/2017	Siège à roulettes rouge	10 €	D'Ardèche et de saisons	17.00 €
R110/2017	Siège à roulettes rouge	8 €	LOMBARDOT Esther	10.00 €

- de la liste des biens invendus qui seront repropoés à la vente

Référence	Désignation	Prix plancher
V6/2018	Table ovale noyer	120 €
V8/2018	Armoire haute bois	150 €
V11/2018	Piano droit	500 €
V21/2018	Lit d'examen	40 €
V24/2018	Plan de travail noir	20 €
R4/2017	Chaises 4 pieds lot de 2	10 €
R11/2017	Siège à roulettes vert	8 €
R13/2017	Siège à roulettes vert	5 €
R16/2017	Siège à roulettes marron	5 €
R22/2017	Siège à roulettes bleu	5 €
R23/2017	Siège à roulettes bleu	5 €
R26/2017	Siège à roulettes jaune	6 €
R28/2017	Siège à roulettes vert	6 €
R30/2017	Siège à roulettes marron foncé	5 €
R31/2017	Siège à roulettes jaune	8 €
R32/2017	Siège à roulettes vert	8 €
R36/2017	Siège à roulettes bleu	5 €
R38/2017	Siège à roulettes vert	10 €
R39/2017	Chaises 4 pieds marron	10 €
R45/2017	Chaises pied luge vert	8 €
R49/2017	Chaises pied luge jaune	10 €
R66/2017	Bureau ministre	20 €
R68/2017	Bureau ministre	25 €
R71/2017	Bureau ministre	20 €
R73/2017	Plan de travail gris	10 €
R75/2017	Bureau ministre	25 €
R77/2017	Table trapézoïdale gris	8 €
R78/2017	Plan de travail noir	15 €
R82/2017	Table trapézoïdale beige	5 €
R83/2017	Caisson 3 tiroirs beige	8 €
R87/2017	Table trapézoïdale beige	10 €
R88/2017	Table bureau demi-cercle	30 €
R92/2017	Bureau ½ ministre foncé	30 €

R98/2017	Siège à roulettes marron	5 €
R99/2017	Siège à roulettes marron	5 €
R100/2017	Siège à roulettes marron	5 €
R101/2017	Siège à roulettes marron	5 €
R106/2017	Siège à roulettes marron	5 €
R114/2017	Siège à roulettes bleu	5 €
R115/2017	Siège à roulettes rouge	5 €
R118/2017	Siège à roulettes rouge	5 €
R119/2017	Siège à roulettes rouge	8 €
R120/2017	Siège à roulettes marron	8 €
R124/2017	Siège à roulettes jaune	8 €

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Décide de prononcer la réforme des biens listés en annexe,

Décide de céder, à titre gratuit, à l'Association de Gestion de La Cascade l'ensemble des éléments listés en annexe dont pour certains la valeur nette comptable est nulle, et pour les autres la valeur nette comptable prévisionnelle est évaluée à 30 883,12 €,

Constata le versement d'une subvention en nature d'un montant prévisionnel de 30 883,12 € au profit de l'Association de Gestion de La Cascade, en apurement comptable de la valeur nette comptable de certains biens cédés à titre gratuit.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 :

Décide de prononcer la réforme des biens suivants incendiés entre le 1^{er} et le 14 janvier 2019 et de les aliéner au profit de notre assureur, la société SMACL, 141 avenue Salvador-Allende à Niort 79031, qui nous indemniserà sur la valeur vénale à dire d'expert avant sinistre :

- PEUGEOT 208, immatriculée EM-426-TY, N° inventaire MANLA651, mise en circulation le 29/05/2017, totalisant 33 650 km – valeur avant sinistre : 10 000 €
- EPAREUSE NOREMAT, immatriculée CV-773-KW, (code 9TA08), mise en circulation le 04/06/2013, totalisant 2 010 heures - valeur avant sinistre : 111 000 €
- + GROUPE DE BROYAGE, immatriculé 9BR02, N° inventaire MANBROYEUR, mis en service le 30/11/2017 – valeur avant sinistre : 7 680 €
- Abri de chantier immatriculé CQ 441 NW, N° inventaire MANSEABRIFORSAP13, mis en service le 07/02/2013 – valeur avant sinistre : 4 200 €.

Politique 65 : Administration générale

- SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

6 . 38 COMMANDE PUBLIQUE

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 1)

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de fournitures et service détaillée en annexe 1 :

- Semaine de la transition numérique (dépenses à répartir tel un « panier d'achats »).
- Réalisation de suivis écologiques intermédiaires dans le cadre de l'Opération Grand Site Combe d'Arc.
- Acquisition d'un tracteur porte-outils, équipé d'un bras de débroussaillage latéral (ou tracteur épareuse de débroussaillage), et d'un broyeur de végétaux frontal destiné à l'Unité des Forestiers Sapeurs de l'Ardèche.
- Acquisition d'un abri de chantier - Dépôt des Forestiers Sapeurs de Lalevade.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 2)

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 : Information sur la passation des marchés soumis à la Commission Ad Hoc (Annexe 3)

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°3.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'unanimité,

Délibération n° 5 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique (Annexe 4)

Il est donné acte du compte rendu des avenants passés par le Président du Conseil Départemental.

Se référer à l'annexe n°4.

Les avenants, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'unanimité,

Délibération n° 4 : Convention de groupement de commandes (Annexes 5 et 6)

Autorise la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexe n°5, entre le Département de l'Ardèche et la commune de Alboussière pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération – RD533.

Autorise la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexe n°6, entre le Département de l'Ardèche et la Commune des Ollières pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération – RD120.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 2, 23, 32**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 11 h 05.

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr